ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Nord

caf·fr

Comment faire votre déclaration trimestrielle de ressources AAH sur internet ?

L'AAH c'est l'allocation aux adultes handicapés

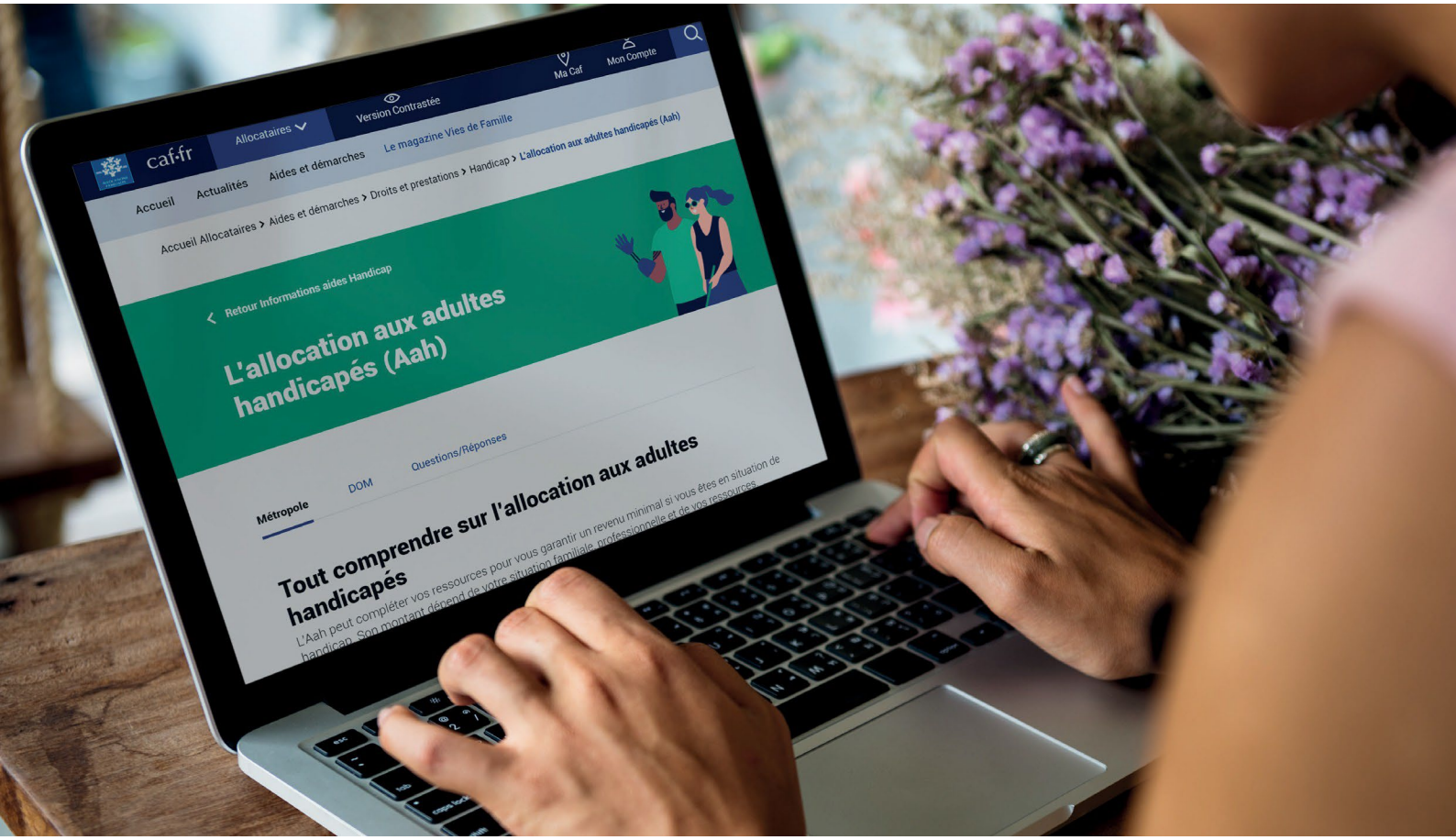

Sommaire

Pour faire ma déclaration trimestrielle de ressources AAH sur internet.....4

Je commence ma déclaration trimestrielle de ressources AAH sur internet..... 5

Je me connecte à Mon Compte.....5

Je vérifie mon profil.....7

Je déclare mes ressources trimestrielles 10

Je saisis mes revenus 10

Je saisis mes déductions.....14

Si je suis en couple.....16

Je choisis de ne pas déclarer les revenus de mon conjoint.....17

Je choisis de déclarer les revenus de mon conjoint 17

Je vérifie les informations 18

Je termine ma déclaration trimestrielle de ressources 19

Ce que je dois savoir avant de commencer ma déclaration trimestrielle de ressources AAH sur Internet

- L'**AAH** c'est l'allocation aux adultes handicapés.
- Une **déclaration trimestrielle** est une déclaration à faire tous les 3 mois.
  Les **ressources** c'est l'argent que je gagne ou que je touche pour vivre
  par exemple un salaire ou une indemnité de chômage.
  Les ressources s'appellent aussi **revenus**.
- Le **taux d'activité** est ma durée de travail par semaine.
  Par exemple je peux travailler :
  - à temps complet,
    c'est-à-dire 5 jours par semaine
  - à temps partiel.
    Par exemple : je travaille 4 jours par semaine.
    On dit que mon taux d'activité est de 80%.

  Mon taux d'activité est écrit sur mon contrat de travail.
- Une **déduction à déclarer** est une somme d'argent que je paie.
  Cette somme d'argent est **déduite** de mes revenus.
  Par exemple : après mon divorce je dois payer une pension alimentaire pour mes enfants.

Pour faire ma déclaration trimestrielle
de ressources AAH sur internet :

- Je dois avoir un **numéro de téléphone portable** personnel.
- Je dois préparer mon **numéro de sécurité sociale**
  et mon mot de passe.
  Mon numéro de sécurité sociale est écrit
  sur ma carte vitale.
  Ce sont les 13 premiers chiffres
  sur ma carte vitale.
  Mon mot de passe est le mot de passe
  que j'ai choisi quand j'ai créé mon compte
  sur le site caf.fr.

  Mon mot de passe a :
  - Entre 10 et 64 caractères,
  - des majuscules, des minuscules et des chiffres uniquement.

Je commence ma déclaration trimestrielle de ressources AAH sur internet

Je me connecte à Mon Compte

1. Je vais sur internet,
   par exemple sur Google.fr.

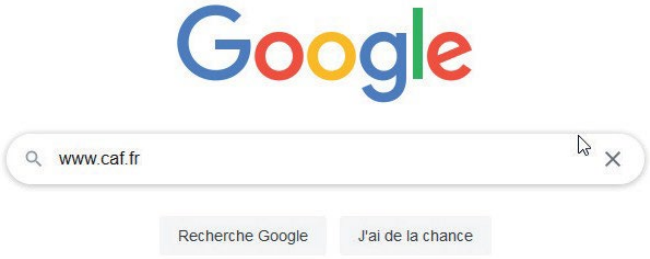

2. Je saisis www.caf.fr
   dans la barre de recherche.
   J'appuie sur la touche **Entrée.**

3. Je sélectionne le site
   de la **Caisse d'Allocations Familiales**
   dans la liste.

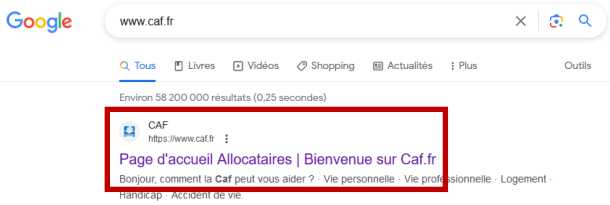

4. Je clique sur le bouton **Mon Compte**.

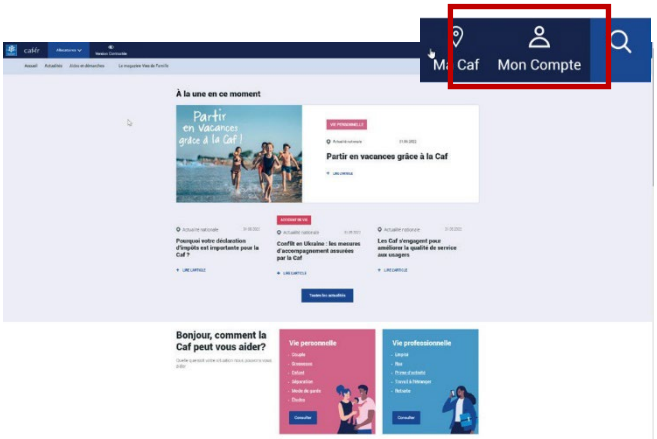

5. Je saisis **mon numéro de sécurité sociale**.

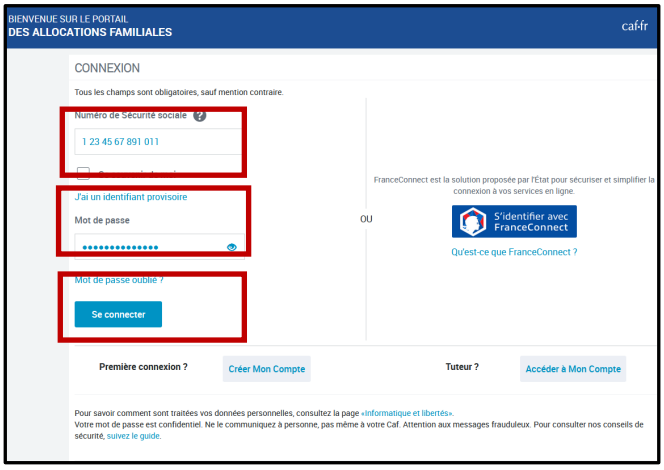

6. Je saisis **mon mot de passe.**
   Je fais attention aux majuscules et aux minuscules.

7. Je clique sur le bouton **Se connecter**.

8. La page d'accueil de Mon Compte s'affiche.
   Une alerte s'affiche.
   Je clique sur l'alerte.

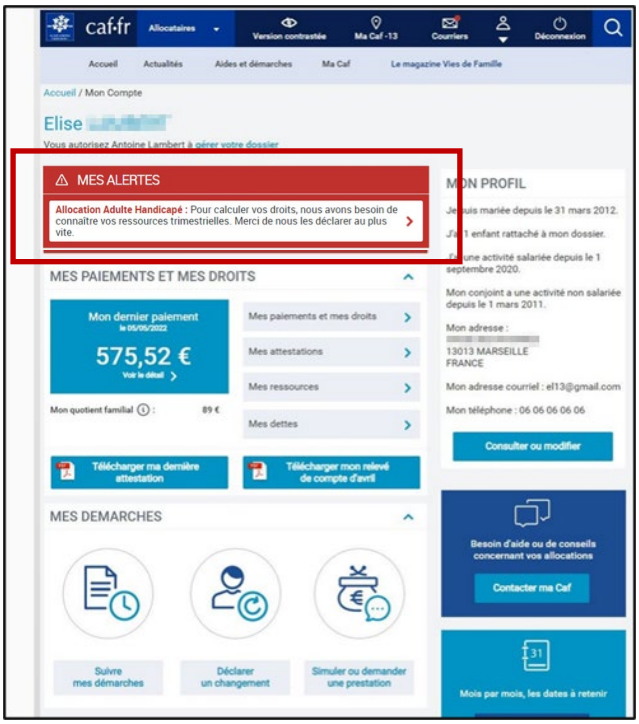

Je vérifie mon profil

1. Je clique sur le bouton **Commencer.**

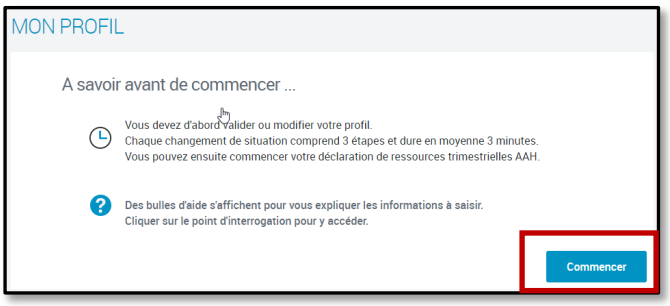

2. Je vérifie les informations
   de mon profil.

3. Si des informations ont changé
   je clique sur **le stylo** pour les modifier.
   Par exemple :
   si j'ai changé de taux d'activité
   je clique sur le stylo
   à côté de **Situation professionnelle.**

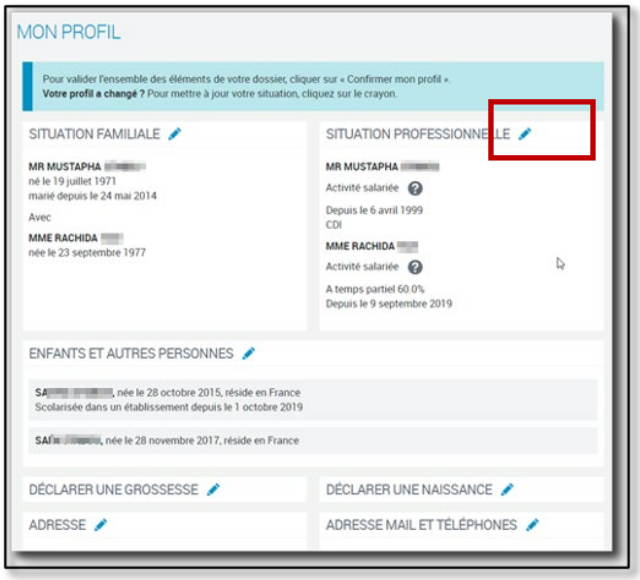

4. Un message m'explique la démarche.
   Je clique sur **Commencer.**

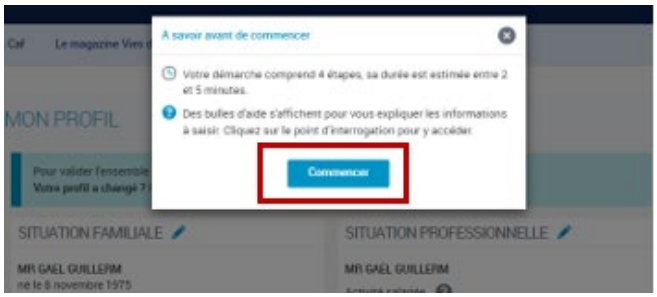

5. Je peux déclarer :

- une nouvelle situation,
  par exemple si j'ai trouvé un travail,
- un changement dans ma situation,
  par exemple si je touche une pension
  d'invalidité en plus de mon salaire
- un nouveau taux d'activité.

6. Je déclare **une nouvelle situation** :

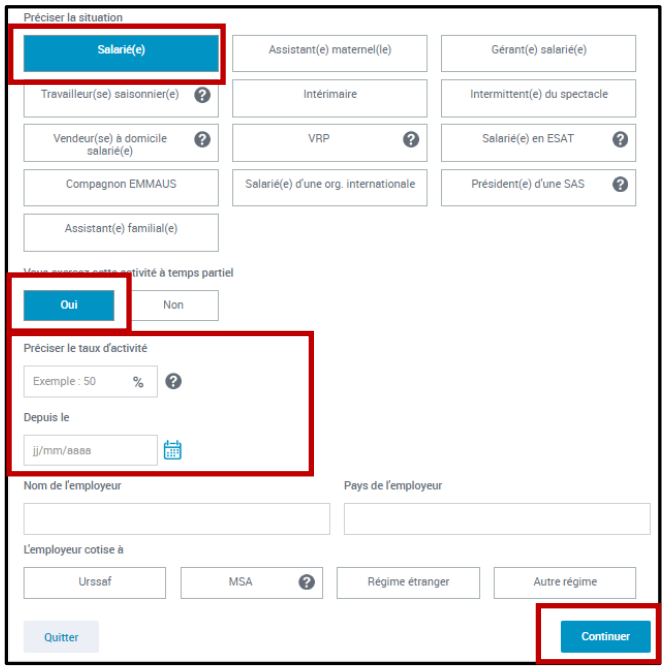

- je dois cliquer sur le bouton qui correspond à ma situation. Par exemple **Salarié(e)**,
- je dois préciser si cette activité est à temps partiel. Si je clique sur le bouton **Oui**, je dois préciser le **taux d'activité**, par exemple 80%,
- je dois compléter la **date** de début d'activité.
- je dois compléter le **nom** de mon employeur.

Quand j'ai terminé je clique sur **Continuer**.

7. Je déclare un **nouveau taux d'activité** :

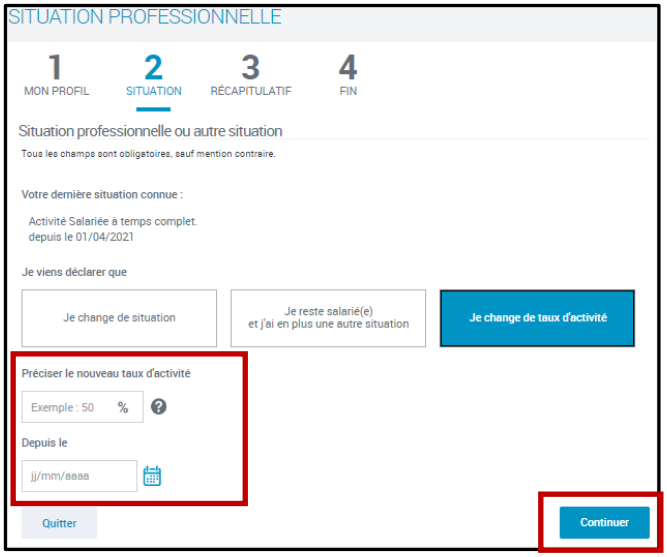

- je dois préciser le taux d'activité, par exemple 80%,
- je dois préciser la date de changement de mon taux d'activité.

Quand j'ai terminé je clique sur **Continuer**.

8. Toutes les informations
   sur ma situation s'affichent.
   On appelle cela un récapitulatif.
   Si les modifications sont correctes
   je clique sur le bouton
   Confirmer mon profil.

Je déclare mes ressources trimestrielles

Les ressources trimestrielles
c'est l'argent que j'ai reçu pendant le trimestre,
c'est-à-dire pendant 3 mois.

Je saisis mes revenus

1. La page **Déclarer mes ressources trimestrielles AAH** s'affiche.
   Elle m'indique :
   - la durée de la démarche,
   - quels documents je dois préparer pour la déclaration.

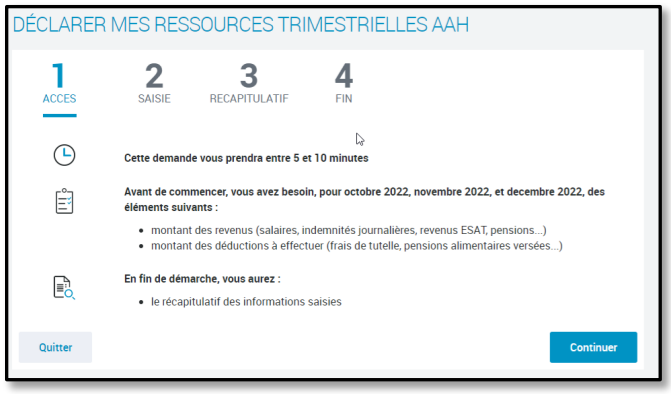

2. Je clique sur le bouton **Continuer**

3. J'arrive sur la page de **sélection des revenus**.
   Je regarde pour quels mois je dois déclarer mes revenus.
   Par exemple :
   janvier, février et mars 2023

4. Si je n'ai pas eu de revenus sur le trimestre,
   je dois cocher la case

Aucun revenu sur ces 3 mois.

Je ne peux pas cocher d'autre case.

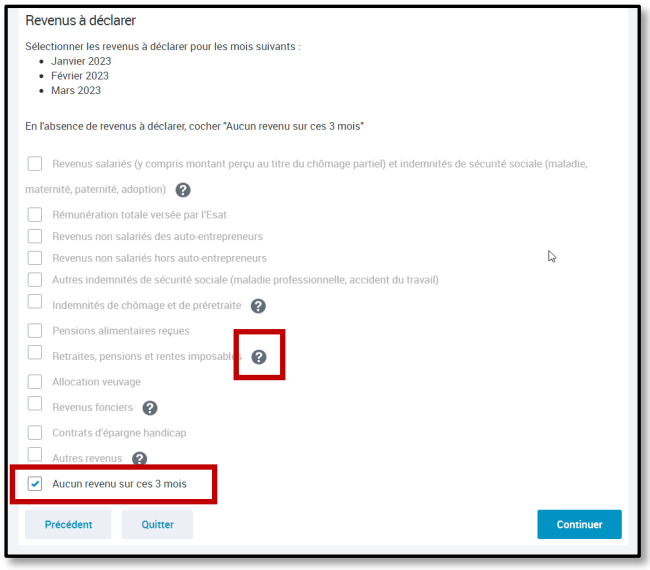

5. Je peux avoir plus d'informations sur certaines catégories de revenus**.**
   Je clique sur le bouton **« ? ».**

6. **Si j'ai eu des revenus sur le trimestre,**
   je dois cocher toutes les cases qui correspondent à mes revenus.
   Par exemple :

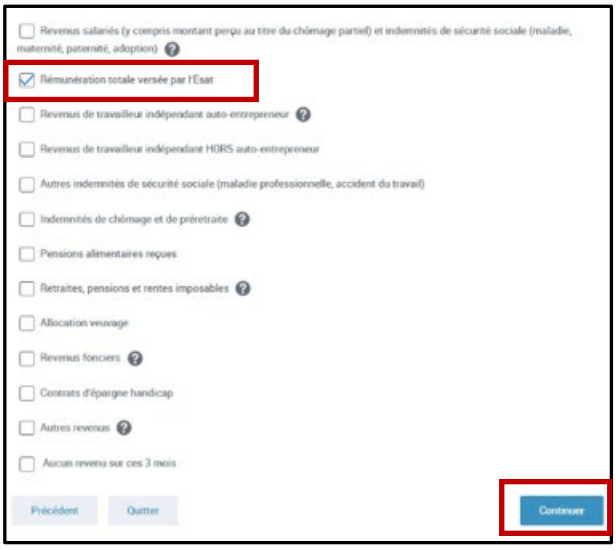

- j'ai une rémunération versée par l'Esat où je travaille.
  Je dois cocher la case **Rémunération totale versée par l'Esat.**

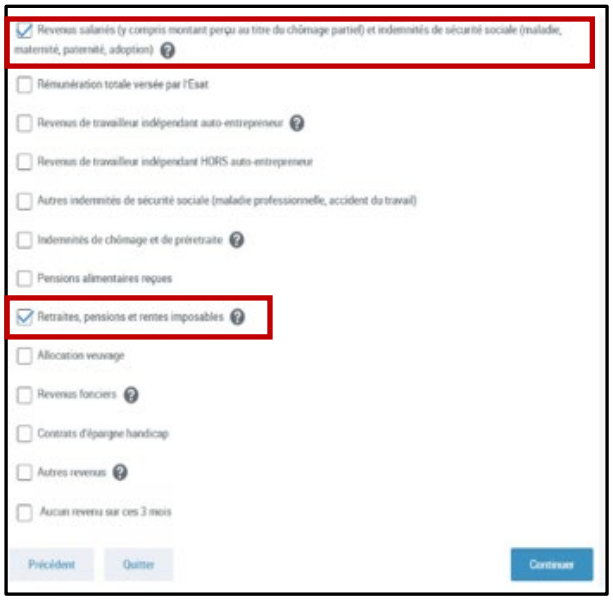

- j'ai un salaire et une pension d'invalidité.
  Je dois cocher les cases **Revenus salariés** et **Retraites, pensions et rentes imposables.**

7. Je clique sur le bouton **Continuer** quand j'ai terminé.
   Si je veux revenir en arrière
   je peux cliquer sur le bouton **Précédent.**
   Si je veux quitter la déclaration de ressources
   je peux cliquer sur le bouton **Quitter.**

8. **Attention :**
   si je n'ai pas coché de case
   un message d'erreur s'affiche

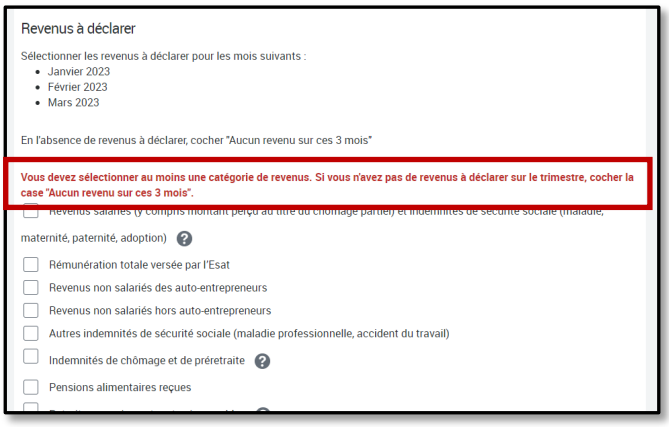

9. La page de **saisie des revenus** s'affiche.

10. Je dois saisir le **montant net imposable.**
    Le montant est écrit en bas
    de ma fiche de paie.
    Je dois saisir un montant en euros
    pour chaque catégorie de revenus
    que j'ai cochées.
    Je ne saisis pas les centimes.
    Par exemple si j'ai eu 1600,53 €
    je saisis 1600 €.

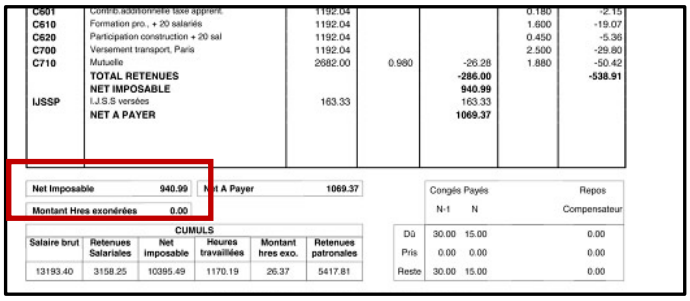

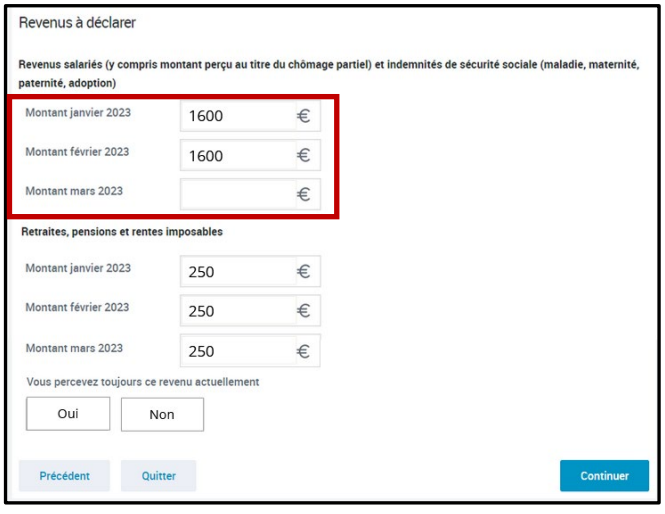

- Si je n'ai pas eu de revenu
  dans une catégorie,
  je laisse le montant vide

- Par exemple :
  Je n’ai pas eu de salaire en mars,
  je laisse le montant vide.

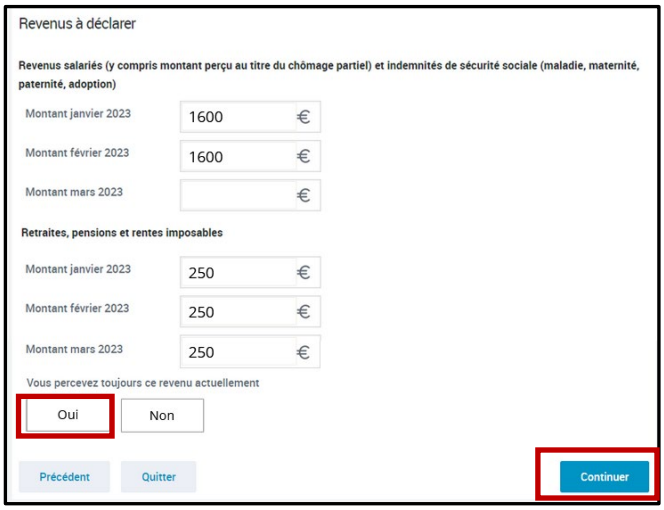

11. Je dois dire
si je reçois toujours ce revenu.
Je clique sur le bouton **Oui**
ou sur le bouton **Non**

12. Quand j’ai terminé je clique
sur le bouton **Continuer.**

Je saisis mes déductions

1. J'arrive sur la page
   de **sélection des déductions.**

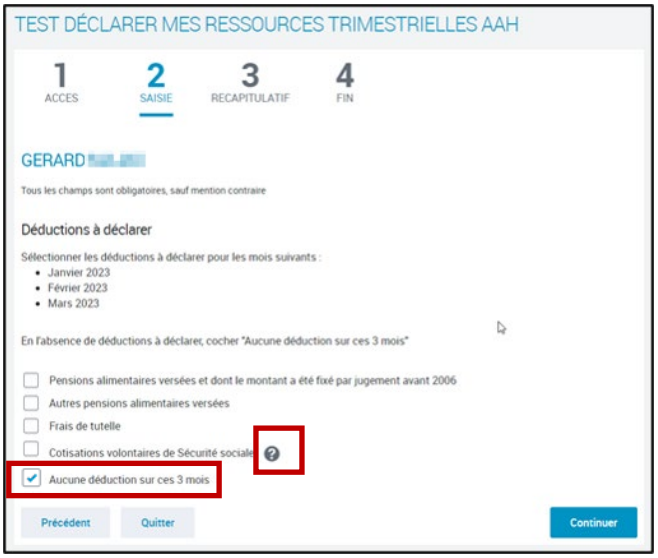

2. Si je n'ai pas eu de déductions
   sur le trimestre
   je dois cocher la case
   Aucune déduction sur ces 3 mois.
   Je ne peux pas cocher d'autre case.

3. Je peux avoir plus d'informations
   sur certaines catégories de déductions.
   Je clique sur le bouton **« ? »**

4. **Si j'ai eu des déductions**
   sur le trimestre
   je dois cocher toutes les cases
   correspondantes.

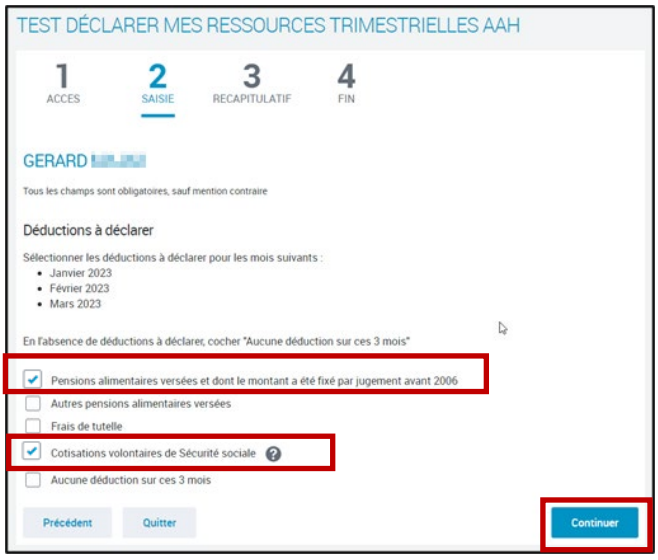

5. Je clique sur le bouton **Continuer.**
   Si je veux revenir en arrière
   je peux cliquer sur le bouton
   Précédent.
   Si je veux quitter la déclaration de ressources
   je peux cliquer sur le bouton **Quitter.**

6. J’arrive à la page
   de **saisie des déductions**.
   La page montre toutes les catégories
   de déductions que j’ai cochées.

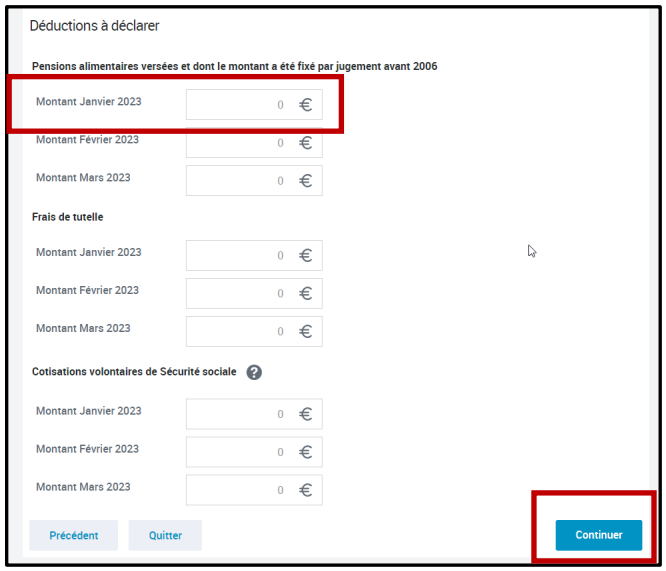

7. Je dois saisir un montant en euros.
   Je ne saisis pas les centimes.

8. Quand j’ai terminé je clique
   sur le bouton **Continuer.**

9. Si j’ai coché plus de 6 cases en tout
   je ne peux pas remplir
   ma déclaration en ligne.
   Je dois demander le formulaire papier
   à la Caf.

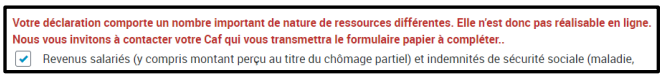

Si je suis en couple

La page de **sélection des revenus**
de mon conjoint ou ma conjointe s'affiche.

Si je suis en couple avec une personne
qui n'a pas l'AAH,
j'ai le choix de déclarer ses revenus ou pas.
Cela s'appelle :
la **déconjugalisation** des revenus.

Si je choisis de ne pas déclarer
les revenus de mon conjoint
mon allocation est calculée
seulement sur mes revenus.

Si je choisis de déclarer
les revenus de mon conjoint,
la Caf fait 2 calculs de mon AAH :

- un calcul avec mes ressources
  et les ressources de mon conjoint
- un calcul avec uniquement mes ressources

La Caf me verse l'allocation la meilleure pour moi.

Je choisis de ne pas déclarer les revenus de mon conjoint

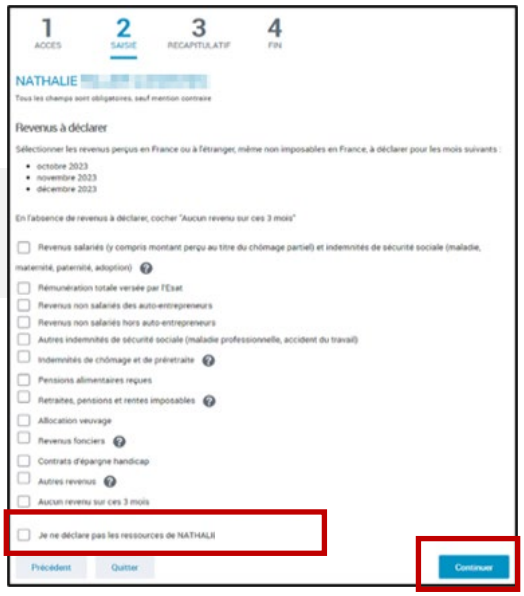

Je coche la case :

Je ne déclare pas les revenus de…

puis je clique sur le bouton **Continuer.**

Un message d'alerte

Non-déclaration des ressources s'affiche.

Je peux cliquer sur le bouton **Modifier**

pour modifier mon choix

ou cliquer sur le bouton **Continuer.**

Je choisis de déclarer les revenus de mon conjoint

Je dois compléter les **étapes 3 à 13**

pour les revenus de mon conjoint.

Ensuite la page de sélection

des **déductions** de mon conjoint s'affiche.

Je dois compléter les **étapes 2 à 8**

de la page 15 « Je saisis mes déduction »

pour les déductions de mon conjoint.

Je vérifie les informations

1. La page récapitulative s'affiche.

2. Si je veux modifier des informations
   je clique sur le stylo.

3. Quand j'ai terminé
   je clique sur le bouton **Valider.**

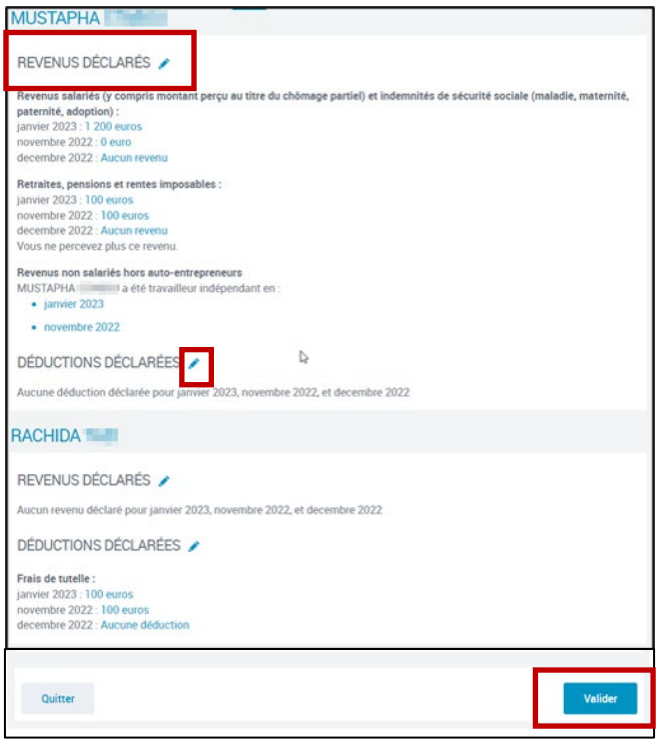

Je termine ma déclaration trimestrielle de ressources

1. J'arrive à la dernière étape de la déclaration.

2. Je peux télécharger ma déclaration.
   Je clique sur le lien **recapDTRAAH.pdf.**

3. Je peux quitter la déclaration de ressources.
   Je clique sur le bouton **Revenir à mon profil.**

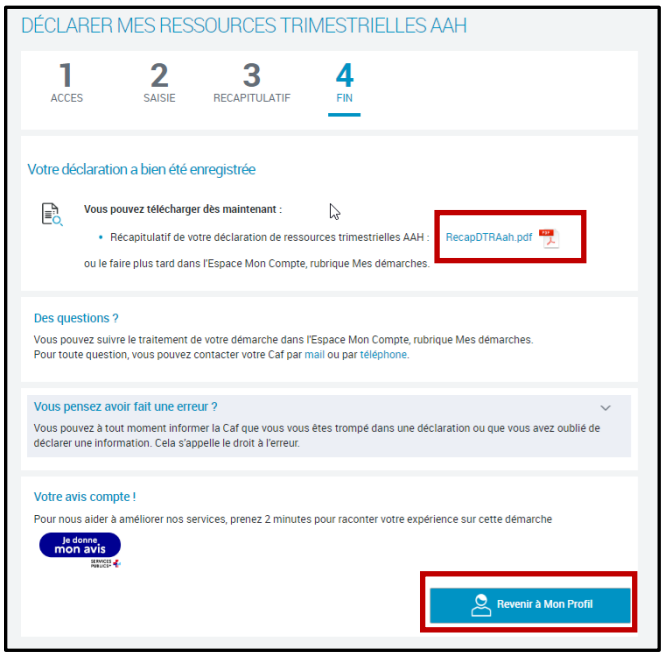

Ce document accessible à tous a été transcrit par Com'access
avec la méthode du Facile à Lire et à Comprendre (FALC)
Pour en savoir plus sur le FALC vous pouvez aller sur le site :
www.inclusion-europe.eu/easy-to-read
© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe

Nous remercions vivement Tess et Anthony pour le collectif CAP'acité (site capacite.net) pour la relecture et la validation du document.